



Rupture conventionnelle correct ?

Par **moi103**, le **02/05/2011** à **15:31**

bonjour,

mon employeur et moi nous sommes mis d'accord pour faire une rupture conventionnelle .

Lors d'un entretien, j'ai signé les papiers nécessaire, mais en relisant les papiers j'ai remarquer une erreur.

J'ai signé le formulaire d'homologation, et l'accord de rupture conventionnelle.

Sur chaque document, il y a mes indemnités de licenciement mais elles sont déférentes, c'est a dire entre la feuille d'homologation et l'accord de rupture il y a 8e d'écart?

Est ce que c'est normal?

Est ce que cela va être accepté par la DDTEFP?

Sur quel montant dois je me basé ?

merci de votre aide
cordialement

Par **Cornil**, le **07/05/2011** à **22:25**

Bonsoir "moi103"

Franchement 8€ d'écart, cela ne mérite pas un contentieux à mon avis!

Bon courage et bonne chance.